



**Conseil Économique
et Social**

Distr.
GÉNÉRALE

E/CN.4/1998/NGO/115
24 avril 1998

FRANÇAIS
Original : ANGLAIS

COMMISSION DES DROITS DE L'HOMME
Cinquante-quatrième session
Point 10 de l'ordre du jour

QUESTION DE LA VIOLATION DES DROITS DE L'HOMME ET DES LIBERTÉS
FONDAMENTALES, OÙ QU'ELLE SE PRODUISE DANS LE MONDE, EN PARTICULIER
DANS LES PAYS ET TERRITOIRES COLONIAUX ET DÉPENDANTS

Exposé écrit présenté par Libération, organisation non gouvernementale
inscrite sur la Liste

Le Secrétaire général a reçu l'exposé écrit ci-après, qui est distribué conformément à la résolution 1296 (XLIV) du Conseil économique et social.

[15 avril 1998]

1. Libération est profondément préoccupée par la détérioration rapide de la situation sur le plan des droits de l'homme à Sri Lanka. Année après année dès 1984, de nombreux appels ont été adressés à ce sujet à la Commission des droits de l'homme par des organisations non gouvernementales des membres de la Sous-Commission et des membres de la Commission. Le Gouvernement sri-lankais et les parties au conflit ont été instamment engagés, au sein de cette instance, à se conformer aux principes énoncés par les instruments internationaux protégeant les droits de l'homme et par le droit international humanitaire. Pourtant, en ce qui concerne le respect des droits de l'homme, la situation se détériore de jour en jour à Sri Lanka.

2. Dans son dernier rapport, le Groupe de travail sur les disparitions forcées fait part des vives inquiétudes que lui inspire l'augmentation du nombre des disparitions constatées en 1997. Le nombre total de ces disparitions serait le plus élevé depuis 1990. Pour l'année 1996-1997, 694 nouveaux cas ont été récemment signalés.

3. Libération prie instamment la Commission de prendre des mesures fermes contre le Gouvernement sri-lankais. L'île de Sri Lanka occupe le deuxième rang des pays du monde qui comptent le plus grand nombre de personnes portées disparues. Les violations des droits de l'homme sont systématiques dans les zones occupées par l'armée Sinhala. Les arrestations arbitraires sont pratiquées à grande échelle. L'armée Sinhala se livre à des actes de torture et procède à des exécutions extrajudiciaires de jeunes tamouls dans les zones qu'elle occupe depuis octobre 1995.

4. Un nouveau phénomène, qui consiste à faire du viol un moyen de guerre, devient une caractéristique flagrante de ce conflit armé. Les soldats Sinhala pratiquent résolument le viol des femmes dans le but de gagner la guerre. Le 15 juillet 1997, une jeune fille tamoule a été violée et battue à Araly, au sud de Jan. Le 16 juillet 1997, une enseignante de vingt ans, Kanapathypillai Santhirakala, a été violée par un groupe de soldats entre son lieu de travail et son domicile de Karanavai, à Vadamarachy dans le district de Jan.

5. Le 16 octobre 1997, une femme de quarante-neuf ans, Mme Thangarajah, a été violée et tuée par des policiers et des membres de milices sri-lankaises dans le district d'Amparai. Des centaines d'autres cas solidement étayés pourraient être portés à l'attention des membres de la Commission. Les actes de violence contre les femmes sont des crimes graves dont la Commission devrait prendre acte. La Commission doit, au moyen d'une résolution, convaincre le Gouvernement sri-lankais de mettre fin à ces crimes de guerre.

6. Il est fait état de fréquents massacres de civils innocents perpétrés par l'armée Sinhala et les forces de police. Le massacre de civils à Thampalakam signalé le 1er février 1998 en est une illustration : les policiers sont entrés de force dans les maisons tamoules, faisant sortir les hommes qu'ils ont sauvagement tués.

7. Le 12 décembre 1997, trois prisonniers politiques tamouls ont été tués et de nombreux autres gravement blessés à la prison de Kalutara. Ces violences étaient le fait des gardiens de prison agissant en représailles à une manifestation pacifique de 217 prisonniers politiques tamouls qui protestaient contre les traitements inhumains auxquels ils étaient en butte sur les lieux de détention. Bien qu'Amnesty International ait fait part de son indignation auprès du Ministre de la justice, il est à craindre que le Gouvernement ne prenne aucune sanction contre les gardiens de prison et toutes autres personnes impliquées dans ces événements sanglants.

8. Le massacre de 24 civils à Kumarapuram, dans le district de Trincomalee, l'exécution de 16 civils à Nachkuda et le massacre de civils tamouls à Kilali sont quelques exemples, parmi bien d'autres, que Libération porte à la connaissance de la Commission pour qu'elle en prenne bonne note et qu'elle nomme un rapporteur spécial chargé d'enquêter sur ces exécutions.

9. Les Tamouls sont la cible d'une répression sans relâche à tel point que circuler dans le pays est devenu pour eux un véritable cauchemar. Leurs maisons font l'objet de descentes de police en pleine nuit et beaucoup de Tamouls, y compris des femmes et des enfants, sont emmenés à des postes

de police où ils sont cruellement traités. La torture est pratiquée à une grande échelle. Ce type de violence est devenu un phénomène quotidien dans la ville de Colombo et ses environs.

10. L'offensive récente lancée par l'armée sri-lankaise visant à ouvrir une voie terrestre jusqu'à Jaffna a eu pour conséquence de déplacer 2 000 Tamouls des lieux où ils habitaient depuis toujours. Ces réfugiés déplacés dans leur propre pays se retrouvent sans nourriture ni eau potable. Des centaines de Tamouls errent dans les jungles de Wannu et de Mullaitivu. Certains d'entre eux ont été emmenés à Vavuniya, camp de détention contrôlé par l'armée sri-lankaise. Cette dernière ainsi que les autorités interdisent aux réfugiés de se réinstaller dans les zones de leur choix. Beaucoup de ces personnes déplacées souffrent de la faim.

11. Libération adresse un appel aux membres de la Commission afin qu'ils prennent des mesures pour enrayer la détérioration de la situation à Sri Lanka. Le temps manque pour pouvoir mentionner les autres violations des droits de l'homme à Sri Lanka, qui sont flagrantes et incessantes.

12. Nous demandons instamment à la Commission des droits de l'homme des Nations Unies de décider à sa cinquante-quatrième session d'envoyer à Sri Lanka une équipe chargée d'enquêter sur les violations des droits de l'homme dans ce pays. Libération engage la Commission à faire retirer l'armée d'occupation de la péninsule de Jaffna et des districts d'Amparai, de Batticaloa et de Trincomalee. Une telle mesure favoriserait le processus de paix et ouvrirait la voie à une paix durable.

13. Nous prions instamment la Commission de nommer un rapporteur spécial chargé d'enquêter et de faire un rapport sur les violations graves et flagrantes des droits de l'homme qui sont commises depuis 50 ans à Sri Lanka.
